

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : 26 JANVIER 2026

Rapport de Madame Véronique MARCOT, Vice-Présidente

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET GENERAL

Le budget de la Communauté d'Agglomération d'Épinal est réparti entre un budget général et sept budgets annexes hors TVA.

Le Budget Principal s'établit à 96 327 771 € pour la section de fonctionnement et à 15 874 315 € pour la section d'investissement, sans restes à réaliser ni reprise des résultats antérieurs.

Le Budget Primitif a été construit en tenant compte du Projet de Loi de Finances du gouvernement pour 2026 dans sa version initiale, la plus pessimiste avec comme principal impact pour notre collectivité :

- DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) pour une dépense estimée à 1 000 000 € ;
- Baisse des dotations de compensation d'exonérations des locaux industriels (-17,5%) pour un montant d'environ -896 000 € ;
- Baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) similaire à celle de 2025 (- 3,6 %) pour un montant de -191 960 € ;
- Poursuite de la baisse de la DC RTP et du FD RTP, dotations de compensation de l'Etat suite à la réforme de la taxe professionnelle pour respectivement -25% et -17% pour un montant estimé à -190 000 € ;
- Suppression du FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) pour les dépenses de fonctionnement pour un montant de -50 000 € ;
- Augmentation des cotisations CNRACL pour un montant de 270 000 € ;
- Evolution de la fraction de TVA limitée à l'inflation (0,8% pour 2026) moins dynamique que la TVA collectée.

Pour mémoire, l'impact des mesures pour le PLF 2025 s'élevaient à -3 290 000 €. Cumulé avec les mesures envisagées pour 2026, cela représente un impact sur notre budget d'environ -6 M€ par an (et près de 11 M€ cumulés).

A cela s'ajoutent les incertitudes sur les fonds d'investissement (DSIL, DETR, fonds vert...).

Pour la section de fonctionnement, nos recettes s'établissent ainsi en 2026 à 96 327 771 € avant reprise du résultat de fonctionnement, contre 96 102 103 € en 2025, soit une augmentation de +0,23 %.

Chapitre	BP 2026
013 Atténuations de charges	308 000,00
042 Opérations ordre transf. entre sections	1 660 000,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	4 230 654,00
dont :	
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	455 000,00
Redevance des équipements culturels	218 000,00
Redevance des équipements sportifs	1 389 000,00
Redevance des équipements de loisirs	113 000,00
Redevance des équipements et services sociaux	989 000,00
73 Impôts et taxes	30 381 920,00
dont :	
FNGIR	1 261 920,00
FPIC	1 200 000,00
Fraction de TVA en compensation de la TF	20 600 000,00
Fraction de TVA en compensation de la CVAE	7 250 000,00
731 Fiscalité locale	39 459 831,00
dont :	
Impôts directs locaux	22 190 000,00
Taxe sur les surfaces commerciales	2 700 000,00
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	1 500 000,00
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11 476 557,00
Taxe GEMAPI	710 113,00
Taxe sur l'utilisation par les poids lourds d'infrastructures routières	93 161,00
Taxe de séjour	540 000,00
74 Dotations et participations	19 524 266,00
dont :	
DGF	9 525 434,00
DCRTP	530 000,00
Dotation de compensation CET	4 150 000,00
Dotation de compensation TF	530 000,00
Subventions de fonctionnement reçues	4 526 832,00
75 Autres produits de gestion courante	748 100,00
dont :	
Revenus des immeubles	247 200,00
Remboursement titres restaurant	175 000,00
77 Produits spécifiques	15 000,00
Total Recettes	96 327 771,00

Concernant les recettes de fiscalité et les dotations :

La simulation de nos ressources fiscales et dotations évolueront de moins de 50 000 € vis-à-vis de 2025 : 71 852 354 € (contre 70 806 995 € au CA 2025)

Nous pouvons noter :

- L'application d'un dynamisme de 1,5 % pour les bases ménages (l'évolution nominale ne devrait être que de 0,8 %).
- L'application d'un dynamisme de 5 % pour la CFE (5,5 % en 2025 et 10 % en 2024).
- La limitation de l'évolution de la fraction de TVA à +0,8 % (soit l'inflation).
- La baisse de 17,5 % des compensations d'exonérations décidées par l'Etat (-25 % proposé au PLF initial, mais corrigé à -12,5 % au Sénat).
- La baisse de toutes nos dotations pour environ -380 000 €.
- L'inscription de 250 000 € de rôles supplémentaires contre 520 000 € réalisés en 2025.
- L'inscription d'une dépense de 1 M€ pour le DILICO (scénario du pire avec plafonnement à 2% de nos recettes réelles de fonctionnement).

* * * * *

La taxe GEMAPI a été augmenté de 9 000 € intégrant la revalorisation nominale des bases de +0,8 % ainsi que l'intégration des nouvelles bases.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmenterait d'environ 131 000 €, sachant que le produit est intégralement reversé au SICOVAD.

* * * * *

Les dépenses de fonctionnement s'établissent également à 96 327 771 € :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	BP 2026
011 Charges à caractère général	10 254 401,00
<i>dont :</i>	
<i>Energie-Electricité</i>	1 580 350,00
<i>Chauffage urbain</i>	717 800,00
<i>Réserve de fonctionnement</i>	1 030 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	24 292 418,00
<i>dont :</i>	
<i>Charge de personnel</i>	22 520 756,00
<i>Mutualisation avec les Communes membres</i>	1 771 662,00
014 Atténuations de produits	39 335 402,00
<i>dont :</i>	
<i>Versement des attributions de compensation</i>	26 000 000,00
<i>Reversement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	11 476 557,00
<i>Reversement de la Taxe de séjour</i>	540 000,00
<i>Dotation de Solidarité Communautaire</i>	200 000,00
023 Virement à la section d'investissement	1 500 000,00
042 Opérations ordre transf. entre sections	4 213 618,00
65 Autres charges de gestion courante	15 389 082,00
<i>dont :</i>	
<i>Versement de la contribution au SDIS</i>	4 012 759,00
<i>Reversement de la Redevance d'enlèvement des OM</i>	455 000,00
<i>Subventions versées aux associations</i>	2 244 121,00
<i>Participation aux budgets annexes</i>	2 200 000,00
66 Charges financières	1 331 050,00
67 Charges spécifiques	11 800,00
Total Dépenses	96 327 771,00

La structure de nos dépenses réelles de fonctionnement est marquée par les reversements de fiscalité (taxe sur les ordures ménagères et redevance des ordures ménagères, taxe de séjour et attributions de compensation), qui constituent les principaux postes de dépenses pour un total de 39 335 402 €, soit près de 41 % de nos dépenses de fonctionnement.

Les attributions de compensation seules s'élèvent à 26 000 000 €, soit 27 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère générale (chapitre 011) qui caractérisent les dépenses générales des services et équipements, s'établissent à 10 254 401 €.

En neutralisant la réserve mise au chapitre 011 d'un montant de 1 030 000 €, les dépenses générales évolueraient de manière contenue de +2,25% vis-à-vis du réalisé 2025 et en baisse de 2% vis-à-vis du BP2025.

* * * * *

Des études subventionnées sont également prévues à hauteur de 202 750 € avec notamment :

Intitulé	Dépense (€)
Etudes règlementaires de régularisation des rejets pluviaux 2024	50 000 €
AMO "Contrat d'exploitation" Recettes ACTEE = 23 500 € (40% du HT)	40 000 €
Etude pour la mise en œuvre d'un marché d'électricité en auto-consommation	40 000 €
Diagnostic du PLH	20 000 €
Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE) (suite de l'étude débutée en 2024) Recettes ACTEE = 5 000 € (60% du HT)	10 000 €
Etude EPFGE : Revitalisation centre-ville Thaon les Vosges	6 000 €
Etude EPFGE : Friche Boussac Vincey-Portieux	6 000 €
Etude EPFGE : Rue de Lorraine Thaon les Vosges	5 000 €

* * * * *

Les dépenses de personnel (y compris les mutualisations de services avec les Communes membres), de 24 292 418 €, sont en hausse de 3,93 % vis-à-vis du réalisé prévisionnel 2025 (23 372 582 €).

Les dépenses RH s'élèvent à 22 520 756 € et intègrent notamment :

- l'évolution du SMIC de + 1,3 % en 2026 ;
- l'évolution des cotisations CNRACL et Maladie pour 270 K€.

Les recettes RH sont prévues à hauteur de 1 420 381 € et concernent les remboursements maladie, chèques déjeuners, mais également les subventions des postes financés ou refacturation de mise à disposition.

En coût net, l'évolution est de +1,12 % :

	Coût RH	Recettes RH	Coût net	Evolution
CFU prév. 2025	21 782 281 €	1 183 536 €	20 598 745 €	
BP 2026	22 250 756 €	1 420 381 €	20 830 375 €	+1,12%

* * * * *

En second lieu, nous noterons les dépenses liées à nos contributions à des établissements publics pour près de 9,5 M€ :

Contributions - Participations	2025	2026	Evolution (€)
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	3 973 973 €	4 012 759 €	+38 786 €
Syndicat mixte du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	622 523 €	801 000 €	+178 477 €
Syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales	459 555 €	459 555 €	0 €
La Souris Verte EPA	1 010 000 €	1 010 000 €	0 €
Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL)	980 000 €	980 000 €	0 €
Office de Tourisme	304 445 €	269 319 €	-35 126 €
Office de Tourisme promotion du Centre des Congrès	500 000 €	500 000 €	0 €
EPIC Locations Centre des Congrès	250 000 €	250 000 €	0 €
VNF Frais de fonctionnement volet infrastructure Contrat Canal	121 428 €	121 428 €	0 €
Comité d'itinéraire véloroute V50	5 000 €	5 000 €	0 €
SICOTRAL (REOM)	480 000 €	499 200 €	+19 200 €
Syndicat mixte pour l'informatisation communale (SMIC)	4 545 €	4 545 €	0 €
ENSTIB (enseignement supérieur) (e campus bois)	40 000 €	40 000 €	0 €
ENSTIB (Remboursement de personnel)	85 000 €	85 000 €	0 €
ENSTIB (défis du bois)	0 €	35 000 €	+35 000 €
Syndicat mixte du Sillon Lorrain	66 236 €	66 236 €	0 €
GIP Sillon Lorrain (BMI)	36 452 €	36 452 €	0 €
CROUS	115 000 €	115 000 €	0 €
CESS (enseignement supérieur)	45 000 €	45 000 €	0 €
Faculté de Droit	31 000 €	31 000 €	0 €
Syndicat départemental d'assainissement non collectif des Vosges (SDANC)	10 000 €	10 000 €	0 €
EPTB secteur Meurthe Madon	7 020 €	7 020 €	0 €
Syndicat mixte Moselle Amont	580 000 €	590 000 €	+10 000 €
Syndicat de La Lanterne	18 000 €	18 000 €	0 €
TOTAL	9 745 177 €	9 991 514 €	246 337 €

La baisse de la contribution à l'Office de Tourisme tient compte de la hausse de la taxe de séjour qui lui sera reversée.

* * * * *

Les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 2 244 121 € avec notamment :

Subvention aux associations et entreprises	2025	2026	Evolution (€)
Jeunesse et Culture	250 000 €	250 000 €	0 €
Vosges TV SEM	200 000 €	200 000 €	0 €
AGSU	200 000 €	320 000 €	+120 000 €
GESN (club canoë kayak Golbey Epinal Saint-Nabord)	165 000 €	165 000 €	0 €
Comité d'Action Sociale Epinal	124 171 €	126 654 €	+2 493 €
Quest For Change	109 000 €	109 000 €	0 €
Association du Vieux Châtel	64 000 €	79 000 €	+15 000 €
Vosj'Innove	40 000 €	40 000 €	0 €

* * * * *

A cela s'ajoute la participation du budget général aux budgets annexes pour un montant total de 2 200 000 €, contre 1 220 000 € en 2025 (1M€ pour Scènes-Vosges étant destiné au financement de l'auditorium de La Louvière) :

Budget Annexe	2025	BP 2026
Scènes-Vosges	1 120 000 €	2 200 000 €
Zones Economiques	100 000 €	0 €
Locations Commerciales	0 €	0 €
Haut Débit	0 €	0 €
TOTAL	1 220 000 €	2 200 000 €

* * * * *

Enfin, les frais financiers relatifs à la dette et aux lignes de trésorerie représentent 1 331 050 € (en baisse de 100 K€ vis-à-vis de 2025) avec :

- intérêts d'emprunts : 999 600 €
- intérêts des lignes de trésorerie et frais bancaires divers : 331 450 €

* * * * *

Une réserve de fonctionnement a été constituée à hauteur de 1 030 000 € (500 000 € pour dépenses imprévues et 530 000 € pour les exercices futurs).

Et l'équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager un virement à la section d'investissement de 1 500 000 €.

Le CFU 2025 prévisionnel laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 7,8 M€.

Après couverture du déficit d'investissement pour 3,8 M€, l'excédent de fonctionnement reporté serait de 4 M€.

Cette recette de fonctionnement serait affectée lors du budget supplémentaire vers l'investissement, portant le virement à la section d'investissement à 5,5 M€.

* * * * *

En matière d'investissement, les recettes se décomposent ainsi (avant reprise du résultat et RAR) :

	BP 2026 (€)	%
Virement de la section de Fonctionnement	1 500 000 €	9,45%
Subventions	261 764 €	1,65%
Emprunt nouveau Avec notamment : - Nouvel emprunt : 1 413 913 € - Emprunt LEEA : 2 698 018 € - Emprunt prévisionnel en attente du résultat : 4 000 000 € - Crédit relais FCTVA : 1 000 620 €	9 112 551 €	51,10%
Opérations pour compte de tiers	176 150 €	1,11%
Cession	450 932 €	2,84%
Amortissements et opérations d'ordre	4 372 918 €	27,55%
TOTAL	15 874 315 €	100,00%

* * * * *

Concernant les emprunts :

En 2026, nous rembourserons 5 253 984 € de capital des emprunts du budget général et annexes :

Remboursement 2026 du capital des emprunts :	5 253 984 €
avec :	
Budget général	4 048 194 €
Scènes-Vosges	255 819 €
Souris Verte	386 111 €
Locations commerciales	387 877 €
Zones Economiques	175 983 €

Conformément à nos engagements, il convient de déduire les annuités d'emprunt des prêts suivants pour un total de 700 071 € :

Déduction emprunt SEM TERR'ENR (2,4 M€)	-120 000 €
Déduction emprunt spécifique Maison de l'Habitat (3,2 M€)	-160 000 €
Déduction emprunt LEEA 2023 (1.040.400 €)	-75 764 €
Déduction emprunts LEEA 2024 (4.476.000 €)	-205 846 €
Déduction emprunts LEEA 2025 (4.476.000 €)	-138 461 €

La nouvelle capacité d'emprunt en 2026 s'élève alors à **4 553 913 €**.

Un emprunt d'un montant de 3 140 000 € sera contracté sur le budget annexe Scènes-Vosges pour l'auditorium de La Louvière et 1 413 913 € sur le budget général.

Par ailleurs, un nouvel emprunt LEEA (L'efficacité énergétique auto-financée ou Intracting) sera contracté pour la poursuite des opérations de rénovation énergétique de nos bâtiments et de développements des énergies renouvelables (ENR) pour un montant de 2 698 018 € sur une durée de 12 ans (cet emprunt sera remboursé grâce aux économies d'énergie réalisées). Avec l'intégration de ces nouveaux emprunts, la CAF brute s'élèvera en budgets consolidés à 8,9 M€ et le nombre d'années de CAF pour rembourser les emprunts s'élèvera à 6,95 ans (inférieur au niveau "critique" de 12 ans).

Enfin, afin d'anticiper la reprise et l'affectation des résultats, un emprunt « provisoire » de 4 M€ a été inscrit. Cet emprunt ne se réalisera pas et sera remplacé par le virement de la section de fonctionnement lors de la reprise des résultats et le vote du Budget Supplémentaire.

* * * * *

Les dépenses d'investissement s'établissent, hors affectation du résultat et sans RAR, à hauteur de 15 874 315 € :

	BP 2026
Remboursement de la dette en capital	4 048 194 €
Opérations d'investissement	7 886 610 €
Subventions d'équipements versées (fonds de concours...)	2 038 711 €
Opérations pour compte de tiers (PIG Habitat, OPAH CDV)	81 500 €
Amortissements et opérations d'ordre	1 819 300 €
TOTAL	15 874 315 €

Outre la constitution d'une réserve de 2,9 M€, les opérations réelles de ce budget « technique » représentent 10 M€, avec notamment :

Raccordement au chauffage urbain THAON - LEEA	1 864 127 €
FONDS DE CONCOURS (Communes)	1 000 000 €
BASSIN GERMAIN CREUSE GOLBEY RENOVATION DES VESTIAIRES	675 411 €
BMI EPINAL - TOITURE 50% - Phase 1&2	380 059 €
FONDS DE CONCOURS GIEP	359 200 €
AIRE CAMPING CAR ET 2 BORNES BATEAUX GIRANCOURT - Contrat canal	350 000 €
P4 CHAUFFERIE	334 300 €
STADE UXEGNEY RENO VESTIAIRES - LEEA	250 000 €
VOIRIE GOLBEY	250 000 €
FORTERESSE CHATEL RENOVATION TOUR CHARBON ARSENAL	250 000 €
PANNEAUX SOLAIRE AUDITORIUM - LEEA	200 000 €
VOIRIE GIRATOIRE ZAC GOLBEY RD166	152 709 €
STADE TRUSEY - CHAUMOUSEY - LEEA	150 000 €
OPAH CV AIDE DIRECTE CAE	147 500 €
AIDE A LA PIERRE AUX COMMUNES MEMBRES	146 000 €
GYMNASE ZALAFFI - RENOVATION CHAUFFERIE - LEEA	117 600 €

PIG PACTE HABITAT	110 000 €
STADE SAYER THAON ETUDE ET TVX MISE AUX NORMES	100 135 €
PLUVIAL	100 000 €
GYMNASE FERNAND DAVID - REPRISE SOL	96 000 €

* * * * *

Il vous est ainsi proposé :

D'ADOPTER le budget primitif 2026 du Budget Principal selon les équilibres budgétaires suivants :

- Voté par chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres opérations d'équipement,
- Voté par chapitres pour la section de fonctionnement,
- Sans reprise des résultats et des restes à réaliser, avant le vote du CFU de 2025 :

	Investissement	Fonctionnement
Fonctionnement	96 327 771 €	96 327 771 €
Investissement	15 874 315 €	15 874 315 €

DE PRECISER que les dépenses relatives au compte « 6232 » sont toutes des dépenses liées à l'organisation de manifestations à caractère artistique, culturel, sportif, touristique (feux d'artifices, spectacles...) et relatives à la petite enfance (goûters, événements avec les familles, spectacles...).

D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.